MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Mairie de MONTROND LES BAINS
Service Marchés Publics
Place Général de Gaulle
BP 11
42210 MONTROND LES BAINS
Tél: 04.77.54.42.77

REGLEMENT DE CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur
Ville de MONTROND LES BAINS

Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA)
Monsieur Le Maire

Objet de la consultation
CONSTRUCTION D'UN PREAU MULTI-ACTIVITES AVEC COUVERTURE EQUIPEE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES Marché n° 202626TX0302BIS

Remise des Offres
Date et heure limites de réception : **le vendredi 4 décembre 2026 à 12H00**

Procédure
La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions des L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Construction d'un préau multi-activités avec couverture équipée de panneaux photovoltaïques
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	11
	Délai de validité des offres	90 jours
	Forme de groupement	
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	
	Clauses environnementales	
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Sans
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 4
1.3 - Type et forme de contrat 4
1.4 - Décomposition de la consultation 4
1.5 - Nomenclature 5
2 - Conditions de la consultation 5
2.1 - Délai de validité des offres 5
2.2 - Variantes 5
3 - Les intervenants 5
3.1 - Maîtrise d'œuvre 5
3.2 - Contrôle technique 5
3.3 – Sécurité et protection de la santé des travailleurs 5
4 - Conditions relatives au contrat 5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 5
5 - Contenu du dossier de consultation 6
6 - Présentation des candidatures et des offres 6
6.1 - Documents à produire 6
6.2 - Visites sur site 7
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 7
7.1 - Transmission électronique 8
7.2 - Transmission sous support papier 8
8 - Examen des candidatures et des offres 8
8.1 - Sélection des candidatures 8
8.2 - Attribution des marchés 8
8.3 - Suite à donner à la consultation 9
9 - Renseignements complémentaires 9
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 9
9.2 - Procédures de recours 9

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Construction d'un préau multi-activités avec couverture équipée de panneaux photovoltaïques

Il est prévu l'installation d'un préau multi-activités dans la continuité du bâtiment Pôle Enfance Jeunesse afin de rendre possible la pratique sportive pour les enfants des écoles et du périscolaire à proximité immédiate des groupes scolaires. Une grande partie de la toiture du préau sera dédié à l'installation de panneaux photovoltaïques.

Lieu(x) d'exécution : Rue Pierre Frénéat - 42210 Montrond-les-Bains

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

La présente consultation correspondant au **lot 2 : Infrastructures - Superstructures - Couverture - Façades - Eaux Pluviales- Halle sportive type préau du marché de CONSTRUCTION D'UN PREAU MULTI-ACTIVITES AVEC COUVERTURE EQUIPEE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES.**

Ce lot 2 fait l'objet d'une nouvelle consultation car la première consultation a été déclarée sans suite pour motifs d'intérêt général.
Les autres lots sont en cours d'attribution.

Pour information, les prestations sont réparties en 11 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Terrassement - Voirie - Réseaux divers - Clôtures
02	Infrastructures - Superstructures - Couverture - Façades - Eaux Pluviales Halle sportive type préau
03	Surface de jeu et accessoires Halle sportive type préau
04	Installations photovoltaïques Halle sportive et Espace jeunesse
05	Electricité - CFO/CFA - Luminaires sportifs Halle sportive type préau + Local associatif
06	Déconstructions intérieures - Petites maçonneries - Ravalement Local associatif
07	Isolation - Plâtrerie - Peinture Local associatif
08	Menuiseries métalliques extérieures Local associatif
09	Menuiseries bois Local associatif
10	Carrelage - Revêtements muraux Local associatif
11	Plomberie sanitaire - CVC Local associatif

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
02	45261210-9	Travaux de couverture

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

ARCHI GONES
284 Rue Centrale
69250 Montanay

3.2 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BUREAU ALPES CONTROLES
22 RUE DES ACIERES
42000 SAINT ETIENNE

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

SOCOTEC CONSTRUCTION
1 RUE DE LA LOGISTIQUE
42000 SAINT ETIENNE

Le coordonnateur est représenté par : M Josselin HAMON.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Libellés	Signature
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Qualification (Qualibat ou autres) ou Références équivalentes	Non

Lot n°	Désignation du lot	Qualification (Qualibat ou autres) ou références équivalentes
02	Infrastructures - Superstructures - Couverture - Façades - Eaux Pluviales Halle sportive type préau	Qualibat 2342 + 2362 Qualisport 220 – Qualibat 3811

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	**Oui**
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	**Oui**
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	**Oui**
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

6.2 - Visites sur site

Sans objet.
Le site d'implantation du préau est accessible au public.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://cg42.marches-publics.info/accueil.htm.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Les documents devront être transmis dans les formats suivants : PDF GIF JPEG PNG DOC DOCX XLS DWG

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :
Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Valeur technique	45.0 %
1.1-Niveau de prise de connaissance du site et de ses contraintes	*15.0 %*
1.2-Pertinence des moyens humains dédiés au chantier	*15.0 %*
1.3-Qualité des matériels et matériaux proposés dans le respect du cahier des charges	*10.0 %*
1.4-Organisation du nettoyage du chantier	*5.0 %*
2-Prix des prestations	40.0 %
3-Qualité environnementale	15.0 %
3.1-Chantier à faible nuisance	*10.0 %*
3.2-impact du procédé de construction	*5.0 %*

La valeur technique sera notée sur la base d'une note technique qui devra notamment faire ressortir :

- Au niveau de la prise de connaissance du site et de ses contraintes :
 - L'organisation pour répondre aux contraintes du site
 - Note sur l'identification des contraintes du terrain et des activités environnantes

- Pertinence des moyens humains dédiés au chantier :
 - Détail de l'équipe affectée au chantier (y compris cotraitants et sous-traitants pressentis)
 - Qualifications de l'équipe (CV…)
 - Organigramme fonctionnel (indiquer le nom, les coordonnées et le titre de l'interlocuteur principal dédié au marché sur le chantier)
- Qualité des matériels et matériaux proposés dans le respect du cahier des charges :
 - Fiches techniques
 - Provenance des matériaux
- Organisation du nettoyage du chantier :
 - Note sur le nettoyage du chantier (fréquence, moyens, matériels)

La qualité environnementale de la proposition sera notée sur la base d'une note qui devra notamment faire ressortir :

- Chantier à faible nuisance :
 - Procédure d'intervention
 - Gestion des poussières et des bruits
 - Gestion des évacuations des apports de matériaux
- Impact du procédé de construction :
 - Coût différé de la gestion du procédé mis en œuvre

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les candidats ayant présentés les meilleures offres. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

Une réponse sera alors adressée dans les meilleurs délais à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03

Tél : 04 87 63 50 00
Télécopie : 04 87 63 52 50
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt

lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Lyon
Palais Juridictions Administratives
184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03

Tél : 04 87 63 50 00
Télécopie : 04 87 63 52 50
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Tribunal Administratif de Lyon
Palais Juridictions Administratives
184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03

Tél : 04 87 63 50 00
Télécopie : 04 87 63 52 50
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr